

Programme d'accessibilité aux ateliers *J'avance!* offerts par Revivre

Revivre souhaite rendre accessibles les ateliers au plus grand nombre possible de personnes. C'est pourquoi nous avons mis sur pied un programme de dons privés auprès d'individus et d'entreprises, comme [Janssen inc.](#), qui permettent d'offrir un tarif réduit à des personnes se trouvant dans une situation financière difficile ne leur permettant pas d'assumer la totalité des frais de participation.

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

L'attribution des places à tarif réduit se fait sur la base des critères de revenu ci-dessus et de l'ordre chronologique de réception des demandes par le formulaire en ligne :

1. Le candidat doit toucher un revenu annuel de **25 000 \$ ou moins** avant impôt¹. Il s'agit du revenu individuel (et non du revenu conjoint si l'état civil du candidat est marié ou conjoint de fait).
2. Le candidat doit fournir **une preuve justificative** à l'appui de son incapacité à payer l'intégralité des frais de participation. Les preuves suivantes sont acceptées :
 - ✓ Le dernier relevé d'emploi;
 - ✓ Le dernier relevé de prestation (assurance-emploi ou aide sociale);
 - ✓ Le relevé de calcul des prêts et bourses;
 - ✓ Le dernier avis de cotisation.

Le nombre de places à tarif réduit est limité, selon la disponibilité des fonds obtenus. Par conséquent, **le nombre de places peut varier d'une session à l'autre**.

L'obtention d'une place à tarif réduit n'est pas garantie.

Montant s'appliquant aux personnes à faible revenu :

⇒ **150 \$** (incluant un frais d'adhésion de 40 \$ à Revivre, non applicable si déjà membre)

Montant s'appliquant aux prestataires de l'aide-sociale :

⇒ **50 \$** (incluant un frais d'adhésion de 40 \$ à Revivre, non applicable si déjà membre)

¹ Ce critère s'appuie sur le seuil de faible revenu 2013 qui s'établit à 21 583 \$ pour une personne seule (source : Institut de la statistique du Québec. (2016). *Seuils du faible revenu, MFR-seuils avant impôt, selon la taille du ménage, Québec, 2012-2013*. Repéré à http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/conditions-vie-societe/revenu/faible-revenu/seuilsufr_qcavi_.htm).